

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 8 3-9
Séance du vendredi 4 juillet 2008

RD 68 Rocade Ouest de MULHOUSE Finalisation tranche 1

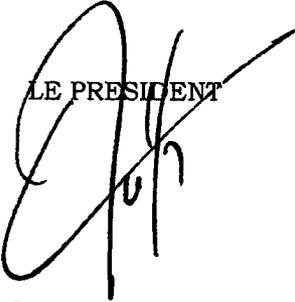
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier de projet de finalisation de la tranche 1 de l'opération « RD 68 - Rocade Ouest de MULHOUSE », tel que présenté au rapport.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER